

**Demande d'autorisation et de subvention
des projets en alternance travail-études (ATE)
en formation professionnelle
2015-2016**

Veillez prendre note que les demandes s'effectuent maintenant en utilisant le portail CollecteInfo.

Si votre commission scolaire (bureau du directeur général) vous a déjà transmis la documentation, il suffit de compléter le formulaire qui vous a été délégué et de le retourner afin que la commission scolaire assure le suivi auprès du Ministère. **Si vous n'avez pas eu le formulaire et le guide veuillez contacter les gestionnaires de votre commission scolaire.**

Le suivi s'effectuera directement et uniquement dans le portail CollecteInfo.

Pour toute question en rapport avec le portail Collecteinfo, la commission scolaire peut écrire à l'adresse : collecteinfo@mels.gouv.qc.ca.